



**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2022

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Natagan
à dix-huit heures trente

**ACCUEIL, PRÉSENCES ET
VÉRIFICATION DU
QUORUM**

M^{mes} Annie Todd, directrice
Karoll-Ann Bisson, Soutien
Nathalie Lafleur, Enseignant
Audrée Vallière, Professionnelle
Michelle Lacasse, Présidente
Karine Bilodeau, Vice-présidente
Patricia Tremblay, Parent
Mylène Barbeau, Parent

M. Yann Francoeur, Enseignant

Le quorum est atteint.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour.

CE-895-22 IL EST RÉSOLU sur proposition de
Madame Karine Bilodeau,
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est adopté.
ADOPTÉE.

**ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT (AGA)
DU 19 SEPTEMBRE 2022**

CE-896-22 IL EST RÉSOLU sur proposition de
Madame Patricia Tremblay
QUE le procès-verbal de cette réunion soit et est adopté.
ADOPTÉE.



**CORRESPONDANCE
REÇUE**

Aucune correspondance.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

**SUIVI DU COMITÉ DE
PARENTS**

Aucun parent de Barraute ne siège sur ce Comité. Michelle et Annie regarderont sur le site CSSH pour les comptes rendus afin de nous faire un suivi.

Annie nous fera un suivi, également, du comité EHDA.

**FORMATION
OBLIGATOIRE ET
DÉNONCIATION
D'INTÉRÊTS**

Michelle est la seule du C.É. qui devra faire la formation, puisque tous les autres sont sur un CÉ depuis que la formation est demandée. Annie lui fera parvenir le lien.

Patricia rempli une dénonciation d'intérêts puisque son conjoint possède une compagnie qui pourrait, en cas de besoin, ouvrir la cour de l'école cet hiver (si nous n'avons personne).

**RÉVISION DES RÈGLES DE
RÉGIE INTERNE**

Annie nous présente les règles de régie interne.

**ADOPTION DU BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DU
CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Annie nous présente le budget du CÉ.
Un montant sera utilisé pour un souper pour la dernière rencontre du CÉ.

CE-897-22 **IL EST RÉSOLU** sur proposition de
Madame Karine Bilodeau
QUE les coûts pour la dernière rencontre du CE soient
défrayés par l'école Natagan.

ADOPTÉE.

**PRÉSENTATION DES
MESURES BUDGÉTAIRES
ACCORDÉES MEES 2022-
2023**

Annie nous présente les mesures budgétaires pour 2022-2023.

Nous avons un indice de défavorisation de 10.

Une marge de manœuvre est gardée dans les mesures 15001 et 15011 pour des besoins qui pourraient survenir au courant de l'année.



**SUIVI DU PROJET
ÉDUCATIF**

Deux comités travaillent sur le projet éducatif.

Comité pilotage

Une liste des actions qui sont posées dans l'école a été faite.

Comité climat scolaire

Nous mettrons en place le programme Hors-piste (intervention universelle). Nous déploierons le programme avec le groupe CPC et peut-être le groupe de deuxième secondaire.

Des dîners causeries traitant de différents thèmes concernant les préoccupations des adolescents seront également fait par Danielle cette année.

**APPROBATION DE LA
PROGRAMMATION DES
ACTIVITÉS EXTÉRIEURES
OU QUI DEMANDENT UN
CHANGEMENT À
L'HORAIRE**

CE-898-22

IL EST RÉSOLU sur proposition de

Monsieur Yann Francoeur

QUE l'approbation de la programmation des activités extérieures ou qui demandent un changement à l'horaire soit accepté.

ADOPTÉE.

**DÉCISION AU SUJET DES
ACTIVITÉS DE
FINANCEMENT ET FONDS
À DESTINATION SPÉCIALE**

CE-899-22

IL EST RÉSOLU sur proposition de

Madame Patricia Tremblay

QUE les activités de financement proposées soient approuvées.

ADOPTÉE.

CE-900-22

IL EST RÉSOLU sur proposition de

Madame Aurée Vallières

QUE la demande de transfert de fond de 15 000\$ du Club Optimiste soit approuvée pour permettre à nos élèves de vivre leur voyage de finissants. La somme sera transmise au Club Optimiste par le CSS Harricana.

ADOPTÉE.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est pas apporté.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE-901-22
Madame Michelle Lacasse

IL EST RÉSOLU sur proposition de
QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 19h42

Michelle Lacasse
Michelle Lacasse
Présidente

Annie Todd
Annie Todd
Directrice

Régie interne du conseil d'établissement École Natagan

Résumé

Sortes de séances	Il existe trois sortes de séances : Ordinaires : (réunions prévues au calendrier) Extraordinaires : (réunions non planifiées. Elles portent généralement sur un seul sujet). Ajournement : Pour remplacer ou pour compléter une séance annulée ou ajournée faute de quorum.
Caractère des séances	Nous tenons deux sortes de séances : Une séance publique , Une séance à huis clos pour <u>étudier</u> tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne. Il faut revenir en public pour la prise de décision.
Quorum	L'article 61 de la <i>LIP</i> impose un double quorum. Les deux doivent être constatés pour débiter l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none">• La moitié de parents du CÉ,• La majorité des membres en poste.
Absence de quorum	En absence de quorum, les gens peuvent attendre 15 minutes avant de fixer une date pour une reprise de cette réunion. Lorsqu'il y a perte de quorum pendant une réunion, on convient d'une date à laquelle le CÉ reprendra ses travaux. S'il y a quorum pour tenir cette nouvelle rencontre, le CÉ pourra compléter les travaux prévus à l'ordre du jour.
Levée de la séance	La levée de la séance est proposée par le président quand l'ordre du jour est épuisé ou quand il y a perte de quorum pendant une séance.



Fonctions du président	<p>Il dirige les travaux du conseil, maintient l'ordre et le décorum.</p> <p>Toutes les questions lui sont adressées et il demande, s'il y a lieu, au directeur d'y répondre.</p> <p>Il signe les documents officiels du CÉ.</p> <p>Il contresigne les procès-verbaux du CÉ.</p> <p>Il prépare l'ordre du jour avec le directeur.</p> <p>Il est le seul membre du CÉ à pouvoir s'exprimer au nom du CÉ.</p> <p>Il représente le CÉ auprès de la commission scolaire.</p> <p>Il peut convoquer une séance extraordinaire.</p> <p>Il préside l'assemblée générale des parents.</p>
Vote prépondérant	<p>Il doit exercer son vote prépondérant en cas d'égalité des votes (article 63, 2^e par. de la <i>LIP</i>).</p> <p>Il vote d'abord et constatant l'égalité, il exerce un deuxième droit de vote.</p>
Absence du président	<p>En cas d'absence du président, la vice-présidente préside les travaux. Si cette dernière est absente, les membres du CÉ choisissent une personne pour présider temporairement le CÉ. Cette personne doit être issue du groupe des parents au CÉ.</p>
Proposition	<p>La <i>LIP</i> donne souvent au directeur le mandat de proposer la documentation qui sera discutée au CÉ et de préparer les résolutions.</p> <p>La proposition n'a pas besoin d'être appuyée.</p>
Droit strict à la liberté de parole	<p>Tout membre du CÉ a un droit strict à la liberté de parole. Il a le droit de soumettre ses propositions, de les discuter et d'exiger un vote sans que l'on puisse porter atteinte à ce droit. Cependant, il devra se soumettre aux règles et procédures établies par la <i>Régie interne</i> et respecter l'autorité du président.</p>
Assentiment du président	<p>Toute personne membre du CÉ ou invité à la table du CÉ qui souhaite prendre la parole doit d'abord obtenir l'assentiment du président.</p>
Respect du temps prescrit	<p>La durée des réunions est de deux heures et peut être prolongée de quinze minutes. Afin de respecter le temps prévu, les membres du CÉ doivent s'en tenir aux sujets de l'ordre du jour. Chaque membre évite de répéter les arguments déjà entendus. C'est le président, après une rapide consultation des membres, qui prend la décision de poursuivre ou non les échanges sur chacun des sujets.</p>
Amendements à une proposition	<p>On doit d'abord régler le cas de l'amendement. S'il est accepté, il vient modifier la proposition principale. On</p>



École Secondaire de Natagan 2022-2023

Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

Postes budgétaires	Description	Dépenses	Revenus
913	Subvention de fonctionnement		500 \$
300	Frais de déplacement et gardiennage		
499	Matériel, fournitures (semaine des enseignants...)		
895	Reprographie		
Solde			

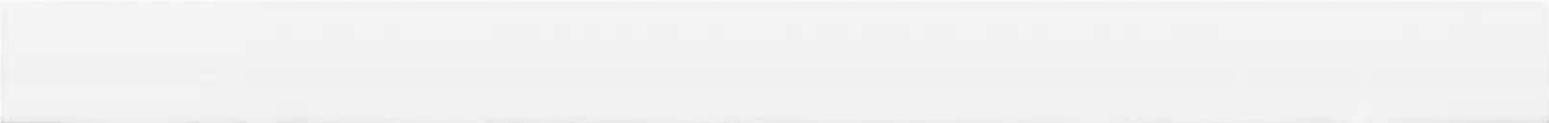
À discuter :

- ✧ Taux des frais de gardiennage 10,00\$ de l'heure
- ✧ Frais de déplacement selon la politique du centre de services Harricana
- ✧ Utilisation des sommes restantes en fin d'année OPP

À L'HARRICANA,
NOUS SOMMES

solidaires

POUR LA
RÉUSSITE
DES ÉLÈVES





C1900

**Mesures financières « d'appui à l'enseignement »****accordées-Natagan****2022-2023**

Mesures	Nom	Montant	Ressources possibles
15001	Seuil minimal de service aux élèves	45 553 \$	TTS (68,2%) Surveillance Midi (100%)
15 011	Réussite en milieu défavorisé Agir autrement	42 131 \$	Surveillante Local (100%) Frais étudessecours Libérations
15 012	Aide alimentaire	4 016 \$	Repas Soutien à la famille
15 014	Soutien individualisé Math, sciences, langue d'ens.	31 918 \$	Soutien Math-Français
15 021	Soutien add. Consolidation des apprentissages	14 771 \$	Soutien Math-Français
15 022	Bien-être à l'école	6 416 \$	Projet visant le bien-être
15 025	Seuil minimal de service pour les écoles	81 209 \$	TTP (100%) Ens. Ortho (40%) Psychoéducatrice (27%)
15 028	Activités parascolaires au secondaire	57 013 \$	Ens. Educ (27,78%) Animations Matériel parascolaire Coaching
15 031	Prévention de la violence	947 \$	Outils/formations
15 082	Ressources éducatives numériques	438 \$	Outils/matériel
15 084	Formation continue sur l'usage péd. des technologies	1779 \$	Libérations
15 085	Formation continue sur l'usage de la programmation	191 \$	Formations/Libérations



Mesures financières « d'appui à l'enseignement »

accordées-Natagan

2022-2023

15 086	Soutenir le leadership pédagonumérique à la FGJ	207\$	Formations/Libérations
15 103	Acquisition de livres et de documentaires	1 1547 \$	Livres bibliothèques
15 186	Sorties scolaires milieu culturel	5 956\$	Selon les demandes
15 230	École accessible et inspirante	6 084 \$	Soutien à différents projets
15 314	Soutenir l'intégration en classe des EHDAA	1 880\$	TES (3,7%)
15 331	Aide additionnelle EHDAA milieu défavorisé	9 358\$	TES (18,3%)
15332	Ajout de ress. professionnelle et de soutien EHDAA	10 228 \$	TTS (21,3%)
15 333	Aide additionnelle aux élèves H et TGC	17 300 \$	TES (34%)
15 371	Soutien à l'intégration en classe régulière	10 804 \$	TES (21%)
15 372	Soutien à la composition des classes	8 757\$	TES (17,25%)
15 372	Soutien à la composition des classes Ajout à la convention collective	7 882\$	TES (5,57%) TTS (10,5%)
15 530	Soutien en mathématique	40 000\$	



	<p>reprend alors le débat sur la base de cette nouvelle proposition.</p> <p>Si l'amendement est battu, on revient au débat sur la proposition principale.</p>
Vote	<p>Normalement le vote se prend à main levée. Cependant, sur demande, et avec l'assentiment d'une majorité des membres, le président pourra demander un vote secret.</p>
Dissidence	<p>Lorsqu'un membre demande que l'on inscrive sa dissidence, on l'ajoute au préambule de la résolution.</p>
Dénonciation d'intérêts	<p>Un membre peut s'abstenir de voter et demander que son abstention soit mentionnée au préambule de la résolution pour des raisons de conflit d'intérêts.</p>
Mention au registre des délibérations	<p>Lorsqu'une résolution est amendée ou rescindée, une mention est inscrite de façon manuscrite dans la marge de gauche du procès-verbal et initialisée par le secrétaire et le président. Un lien est fait avec le numéro de la résolution qui est venu modifier cette ancienne résolution.</p>
Question du public	<p>Le président invite les gens du public à poser les questions qui les intéressent. Il prend acte des questions d'un intervenant avant de permettre au directeur ou à une autre personne de répondre. Il évite le débat puisqu'il s'agit d'une période de questions.</p> <p>Le président partage le temps prévu entre les personnes qui désirent prendre la parole.</p>
Débat	<p>Les débats doivent se faire dans le respect des personnes et de leurs idées.</p>
Point d'ordre	<p>Si les débats s'enlisent ou si cela devient un affrontement entre deux personnes, un membre du CÉ peut demander un point d'ordre. Cela obligera le président à demander un retour au décorum.</p>
Demander le vote	<p>Un membre du CÉ peut demander le vote s'il croit que tout ce qu'il y avait à dire sur un sujet l'a été. Le droit de le demander s'applique peu importe le temps restant pour le débat. Le président laisse habituellement la dernière intervention se compléter avant de demander qui propose la résolution soumise au vote des membres du CÉ.</p>



Barraute, 12 octobre 2022

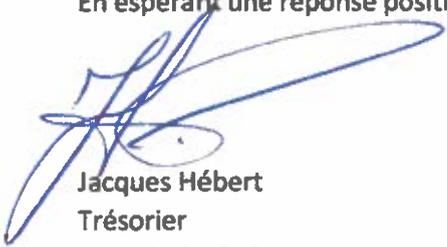
Conseil d'établissement
École secondaire Natagan
570 Principale
Barraute, Qc
JOY 1A0

Bonjour Mme la présidente,

Le Club Optimiste de Barraute, qui a pour mission d'organiser des activités pour la jeunesse de la communauté, aimerait prendre en charge l'organisation du voyage des finissants de 2020 et 2021. Ces élèves n'ayant pas eu la chance de vivre cette dernière expérience qui clôture le passage au secondaire de nos jeunes Barrautois malgré les efforts qu'ils ont mis afin de financer ce projet.

Afin de réaliser ce projet, nous vous demandons une contribution financière de 15 000\$ pour défrayer le coût des activités, de l'autobus et une partie des repas des 2 groupes d'élèves. Ce qui représente le montant amassé par ces élèves pendant le passage au secondaire.

En espérant une réponse positive de votre part,



Jacques Hébert
Trésorier
(819) 218-5745

CLUB OPTIMISTE DE BARRAUTE
A440, 11È AVENUE, BARRAUTE, QC JOY 1A0

